

Gestion de la mairie de Mouila durant la période 2014-2018

Maganga et Diramba devant les tribunaux

Willy NDONG
Libreville/Gabon

PIERRE-Claver Maganga Moussavou, récemment démis de ses fonctions de vice-président de la République vient d'assigner devant la justice le maire de la commune de Mouila Jean-Norbert Diramba. Ce dernier devra comparaître le 21 juin prochain devant le tribunal de première instance de Mouila, dans un premier temps pour la désignation d'un expert-comptable qui aura pour mission de chiffrer avec exactitude les dépenses réalisées par Maganga-Moussavou à partir de ses fonds propres pendant la période de sa gestion à la tête du conseil municipal entre 2014 et 2018.

Cette requête fait suite au post de Jean-Norbert Diramba sur sa page Facebook au lendemain de la conférence de presse donnée par Maganga Moussavou, le 22 mai dernier, au cours de laquelle, l'ancien vice-président de la République avait traité de "rigolo" et de "voleur" Jean-Norbert Diramba. Face à des propos qualifiés d'injurieux par l'actuel maire de Mouila, ce dernier sonnera à son tour la charge, le 23 mai à 00h27. "Mon cher aîné Pierre-Claver, ton arrogance et tes propos injurieux contre ma personne au cours de ta conférence de presse n'ébranleront pas ma détermination à mettre de l'ordre à la mairie de Mouila. Je tiens à rappeler que tu as vendu à messieurs Tounkara et Chama 3 véhicules en violation des dispositions de la loi 1/2014 relative à la décentralisation. Le produit de la vente n'a jamais fait l'objet d'un versement au Trésor public. Deux de ces transactions ont été faites alors que tu étais vice-président de la République. Depuis plus de trois semaines ces véhicules sont garés à la mairie et au tribunal de Mouila en attendant la clôture de la procédure de restitution. Je te rappelle aussi que tu as ouvert un compte à l'agence BICIG de Mouila, là encore en violation de la législation en vigueur. Pour te rafraîchir la mémoire, je te signale que le dernier retrait que tu as effectué, sur ce compte dont tu étais le seul signataire d'un montant de 2 500 000 francs remonte au 4 février 2019. Je dis bien le 4 février 2019,



Pierre-Claver Maganga Moussavou et...

un jour après l'élection de l'actuel bureau...". D'où la procédure judiciaire engagée par Maganga Moussavou contre Jean-Norbert Diramba. Joint au téléphone, l'édile de la commune de Mouila a tout simplement balayé d'un revers de la main l'argumentaire de Maganga Moussavou. "Je dis, sans vouloir m'étendre sur la question que Maganga fait dans la pure diversion et veut divertir davantage les Gabonais. De quoi s'agit-il exactement ? Je l'ai dit dans l'un de mes posts. Ce monsieur a ouvert un compte à l'agence BICIG de Mouila pour loger les recettes de la mairie, là encore en violation de la législation en vigueur. Seul le Trésor public est habilité à recevoir les recettes des différentes collectivités. Sur le fond, c'est une affaire qui relève du juge des Comptes et non du juge judiciaire. Ainsi, au lieu de faire dans

la diversion, M. Maganga ferait mieux de s'expliquer sur l'ouverture et l'utilisation de l'argent de ce compte dont il était l'unique signataire", a fait savoir Jean-Norbert Diramba.

RIVALITES • Derrière ces accusations et autres plaintes, se cachent en réalité des rivalités et autres querelles politiques entre les deux hommes, vieilles de plus de 20 ans, indique une source proche des deux hommes.

"La rivalité entre les deux hommes remonte au milieu des années 90. En effet, en 1996, lors des élections législatives, qui mettaient aux prises Diramba, Maganga et Alfred Mabika, c'est le premier cité qui a remporté



... Jean-Norbert Diramba se retrouveront le mois prochain devant les tribunaux.

l'épreuve, mais à quel prix ? Plusieurs tours avaient été organisés pour voir enfin Diramba l'indépendant l'emporter contre Mabika. Cet épisode avait laissé des traces dans la ville. En réalité, le vrai problème entre ces deux hommes se situe au niveau du leadership politique dans la ville de Mouila. L'ancien patron de l'Adere, Didjob Divungi Di Ndinge étant hors circuit, il ne reste plus que Maganga, Diramba et Mabiala pour "contrôler" sur le plan politique la commune. En étant en justice Diramba, Maganga vise, en réalité deux objectifs. Si les conclusions de l'expert-comptable sont favorables à Maganga, ce dernier portera plainte à Di-

ramba pour diffamation. Le second "rêve" de Maganga est de voir dans ce cas de figure la justice condamner Diramba pour diffamation. Ce qui l'arrangerait au cas où il était proposé au poste de vice-président de la République. Car, il ne viendrait pas à l'idée au chef de l'Etat de nommer le "condamné" Jean-Norbert Diramba au poste de vice-président", nous a confié la source. Au-delà de cette affaire entre deux hommes qui ne s'apprécient guère, c'est tout le gotha politique de Mouila qui suivra avec une attention toute particulière le dénouement de cette affaire, et ce dans la perspective des partielles. En effet, le Parti social-démocrate (PSD) de Maganga Moussavou, lors des dernières élections locales, a perdu la mairie de Mouila, au profit du parti Les Démocrates. Lors des prochaines partielles, le PSD n'est pas certain de l'emporter face aux candidats du PDG, de RHM ou de LD. Face à son frère ennemi, Jean-Norbert Diramba, dont le parti a actuellement le vent en poupe, Pierre-Claver Maganga Moussavou réussira-t-il à faire tomber "Petit Léon Mba" sur le terrain judiciaire, là où il a échoué sur le terrain politique ?

2e session ordinaire de la 5e législature du Parlement africain

Des sénateurs gabonais présents aux travaux

J.K.M
Libreville/Gabon

EN leurs qualités de sénateurs, Paulette Mougoungui et Jean Eyeghe Ndong ont représenté la Chambre haute du Parlement gabonais à la 2e session ordinaire de la 5e législature du Parlement africain (PAP). Des assises, qui se sont tenues récemment, à Midrand, en Afrique du Sud, sous la direction de Roger Nkodo Dang, président du PAP.

Cette rencontre, articulée autour de la problématique "de la recherche des solutions aux problèmes des réfugiés et des déplacés internes sur le continent africain", a également permis aux participants, venus des quatre coins de l'Afrique, d'aborder et de débattre des thèmes aussi divers et variés que la couverture universelle maladie, la mise en œuvre de la Déclaration d'Addis-Abeba sur la vaccination et la situation préoccupante de la scolarisation de la jeune fille. S'exprimant au nom de la délégation gabonaise, Paulette Mougoungui a édifié ses pairs sur la réalité de



Jean Eyeghe Ndong et Paulette Mougoungui ont représenté le Sénat gabonais.

son pays. En indiquant notamment que, "le Gabon est l'une des rares nations du continent africain à offrir une couverture universelle maladie à sa population, à travers la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (Cnamgs). Une matérialisation de la vision politique du chef de l'État, Ali Bongo Ondimba". En outre, elle a relevé que, du fait de son statut de "pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure", le Gabon ne bénéficie pas de l'appui et du soutien de certains bail-

leurs de fonds en matière sanitaire. Ce qui, a-t-elle laissé entendre, pénalise à plus d'un titre notre pays. D'où son appel à l'endroit de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), de manière à ce que la situation du Gabon soit examinée, en juin prochain, à Brazzaville, au Congo, lors du sommet sur le financement de la santé et du VIH sida en Afrique. À noter qu'au cours de cette session, le nombre de parlementaires gabonais s'est accru avec l'admission de trois députés au PAP.

RAYON D'OR

À PARIS

DELSEY SAMSONITE EASTPAK

TED LAPIDUS TANN'S

RAYON D'OR BAGAGES LIGNE 5 MÉTRO RÉPUBLIQUE
178 Rue du Temple
75003 PARIS

Mail : contact@rayondor-bagages.fr

PRÉPAREZ VOTRE COMMANDE : www.rayondor-bagages.fr

PAS D'ENVOI - VENTE EXCLUSIVE DANS NOS MAGASINS - DETAXE À L'EXPORTATION